

***REINES ET PRINCESSES
AU MOYEN ÂGE***

Actes du cinquième colloque **international** de MONTPELLIER
Université Paul-Valéry (24-27 novembre 1999)

Volume 1

LES CAHIERS DU C.R.I.S.I.M.A., n° 5

2001

Ouvrage édité avec l'aide
du Conseil scientifique
et du Centre de Recherche

MA-REN-BAR (Moyen Âge - Renaissance - Âge Baroque)
de l'Université Paul-Valéry, Montpellier III

Études recueillies et mises en page
par Marcel FAURE

VERTUS PRIVÉES ET BIEN PUBLIC.
REINES ET PRINCESSES SELON LA PRÉDICATION
DE MORTUIS À LA COUR DE NAPLES.
(première moitié du XIV^e siècle)

La première dynastie « angevine » des rois de Sicile, et comtes de Provence, a laissé un important *corpus* de sermons de mortuis prononcés dans les églises de sa capitale, Naples, pendant la première moitié du XIV^e siècle. J'en compte vingt-trois, concernant des membres de la famille royale, pour ne considérer que ceux strictement identifiables.¹ Nous les devons à trois prédicateurs, très proches de la cour et représentant, à des degrés divers, une élite intellectuelle. Quatre appartiennent à l'illustre Jacques de Viterbe. Ils datent de son bref archiépiscopat napolitain (1302-1307/1308). Deux dominicains composèrent les autres ou, au moins, les recueillirent pour les transmettre : Federico Franconi, actif dans la période 1334-1343, et Jean Regina, connu dans les années 1298-1348. Ils étaient attachés à San Domenico Maggiore, un couvent proprement « royal » et siège d'un important *studium generale*.

Thomiste de premier plan et intime de la cour, Jean Regina mérite une mention particulière. Par ailleurs, ses sermons sont copiés dans un sermonnaire composé, assurément, sous sa direction et dans un but pédagogique, pour l'instruction des religieux de son couvent. Ainsi, la présence, dans ce recueil, de onze sermons funéraires pour la famille royale prend un relief particulier. Car il s'agit de textes, bien que schématisés, conservant des précisions qui en font reconnaître les « bénéficiaires », de façon intentionnelle. D'autres, également prononcés pour la dynastie régnante, perdirent tout caractère distinctif, lors de leur transcription dans le sermonnaire, afin de servir de modèles d'utilisation générale.

¹ Bibliographie générale : J.-P. BOYER, « Prédication et État napolitain dans la première moitié du XIV^e siècle », dans *L'État angevin. Pouvoir culture et société entre XIII^e et XIV^e siècle*, Rome, 1998 (Collection de l'École française de Rome, 245), pp. 127-157 ; id., « Une oraison funèbre pour le roi Robert de Sicile, comte de Provence († 1343) », dans *De Provence et d'ailleurs. Mélanges offerts à Noël Coulet*, éd. J.-P. BOYER et F.-X. EMMANUELLI, Marseille, 1999 (*Provence historique*, fasc. 195-196), pp. 115-131 ; D.L. D'AVRAY, *Death and the Prince. Memorial Preaching before 1350*, Oxford, 1994.

L'intérêt de la cour de Naples pour la prédication *de mortuis*, et pour une prédication *de mortuis* de haute tenue, s'explique par divers facteurs. Certains découlaient de l'évolution de la pastorale, en particulier chez les Mendiants. D'autre part, cependant, le régime conduisait une ample action idéologique, dans laquelle la prédication jouait un rôle prépondérant. Dans cette « propagande », le culte des défunts tenait une place considérable. Il contribuait à légitimer l'autorité exercée par les Angevins. Leur ancêtre, Charles 1^{er} († 1285), frère de Louis IX de France, investi du Royaume par la papauté, l'avait conquis par la force (1266). Ils revendiquaient sur lui, maintenant, un pouvoir héréditaire. Bien sûr, Clément IV avait reconnu cette prérogative à Charles 1^{er}.² Il restait à enraciner le sentiment dynastique parmi les sujets.

Fort significatif, à cet égard, me paraît le *Traité sur l'excellence du principat monarchique et royal*, rédigé par le franciscain Guillaume de Sarzano.³ Lecteur dans le couvent de San Lorenzo Maggiore, entre 1316 et 1327, il enseignait dans l'un de ces *studia generalia* des Mendiants de la capitale étroitement associés à la monarchie. Son exposé constituait une apologie manifeste du régime. Il prouvait, d'abord, que « le principat royal est meilleur que tout autre principat ». Il cherchait, ensuite, s'il valait mieux un roi désigné par élection ou par succession. Il n'additionnait pas moins de dix « voies » pour établir la supériorité du système héréditaire, dans les monarchies temporelles.

Ainsi, les prétentions dynastiques n'omettaient pas la théorie. De leur côté, les cérémonies funéraires cultivaient, dans les esprits, la déférence nécessaire pour la famille royale. Elles mettaient en scène la prédication qui se développait sur elle en ces occasions. Les sermons exposaient alors les mérites qui devaient valoir à cette maison l'attachement des sujets.

Les implications politiques de la prédication funéraire napolitaine orientent une enquête sur les sermons pour les reines et princesses vers leur contribution à la réputation de la dynastie. La confrontation avec le discours sur les princes et rois, dans la même prédication, précisera leur apport. Il est vrai qu'il ne faudrait pas surestimer la documentation disponible. Fait du hasard, elle n'évoque que des femmes d'importance secondaire pour la cour napolitaine. Elle n'ouvre à la recherche qu'un champ restreint.

Certes, on ne manqua pas de prêcher pour les reines ou les princesses défuntées de la nouvelle dynastie, et fort tôt. Je signale deux sermons chez le cardinal Eudes de Châteauroux († 1273) : une oraison funèbre pour Béatrice de Provence († 1267), première épouse de Charles 1^{er}, et une autre pour leur

² E. MARTÈNE et U. DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, Paris, 1717, lettre 174, col. 225.

³ Guillelmus de Sarzano, *Tractatus de excellentia principatus regalis*, éd. F.M. DELORME, dans *Antonianum*, t. 15 (1940), pp. 221-244.

filles Blanches,⁴ épouse de Robert de Béthune.⁵ Ces deux sermons ne sont pas sans importance. Certainement prononcés à la curie, ils établissent que de semblables éloges funèbres y étaient déjà d'usage pour certains grands, y compris pour des princesses. Pourtant, les prédicateurs napolitains de la première moitié du XIV^e siècle ne livrent que de rares textes.

Nous conservons, de Jacques de Viterbe, une oraison funèbre avec pour rubrique : « À la mort de la reine de Hongrie sœur du roi », c'est-à-dire de Charles II de Sicile (1285-1309).⁶ Il s'agit par conséquent d'Isabelle, fille de Charles I^{er} et épouse de Ladislas IV le Couman († 1290). Veuve, elle se fixa définitivement à Naples en 1301. Elle se retira dans le monastère, de dominicaines, de San Pietro a Castello, dont elle fut prieure. Elle y mourut en 1303.⁷

Nous trouvons, chez Jean Regina, un sermon : « À la translation du corps de sœur Élisabeth ». Sa lecture apprend que cette religieuse dominicaine était fille du roi de Hongrie. Nous reconnaissons Élisabeth, fille d'Étienne V et sœur de Marie de Hongrie, l'épouse de Charles II. Elle s'était retirée à Naples. Elle devint, comme la reine Isabelle, prieure de San Pietro a Castello. Elle y décéda en 1313.⁸ Toutefois, ce sermon, à l'occasion du transport de son corps dans un nouveau tombeau, est sensiblement postérieur. Il ne saurait précéder l'été de 1323, car il mentionne la canonisation de saint Thomas (18/07/1323). Élisabeth de Hongrie n'appartenait pas, au sens strict, à la famille royale. Par sa parenté avec une reine de Sicile et sa résidence à Naples, elle doit lui être assimilée.

Enfin, nous possédons l'éloge funèbre, par Federico Franconi, de Blanche de Tarente.¹⁰ Cette princesse était fille de Philippe prince de Tarente, l'un des fils de Charles II. Elle avait épousé Raimond Bérenger

⁴ Déjà décédée au 10 janvier 1270 (C. MINIERI RICCIO, *Genealogia di Carlo I. d'Angiò*, Naples, 1857, p. 113, n. 242).

⁵ J.B. SCHNEYER, *Repertorium der lateinischen Sermones [...]*, Münster i. W., 1969-1990, t. IV, pp. 466 et 483, n° 889 et 1077 ; F. IOZZELLI, *Odo da Châteauroux, politica e religione nei sermoni inediti*, Padoue, 1994, p. 66. (Je renvoie à l'ensemble de l'ouvrage pour les rapports entre Eudes et les entreprises de Charles I^{er}.)

⁶ *In morte regine Ungarie sororis regis*. Bibl. Apostolica Vaticana, Arch. Cap. S. Petri, ms. D 213, col. 27-28 (abs. du *Repertorium* de J.B. SCHNEYER).

⁷ C. MINIERI RICCIO, *Genealogia di Carlo I.*, op. cit., pp. 35-36.

⁸ *In translatione corporis sororis Elizabeth*. Bibl. naz. di Napoli, cod. lat., VIII AA 11, fol. 38 r° a-39 r° a ; J.B. SCHNEYER, *Repertorium*, op. cit., t. III, p. 609, n° 60.

⁹ T. KÄPPEL, « Giovanni Regina di Napoli », dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. 10 (1940), pp. 61-62.

¹⁰ Texte en annexe.

comte de Prades, cinquième fils de Jacques II d'Aragon, en 1327. Elle décéda en 1337.¹¹

Le bilan, pour la prédication napolitaine de la première moitié du XIV^e siècle, est limpide. Nous comptons presque sept fois plus de sermons *de mortuis* pour les hommes de la famille royale que pour les femmes. Pour sa part, le sermonnaire de Jean Regina ne contient aucun sermon funéraire pour une reine. Son caractère volontairement exemplaire donne une lourde signification à cette lacune. Le seul panégyrique consacré, explicitement, à une princesse dans ce recueil fut probablement retenu parce que, devenue dominicaine, « sœur Élisabeth » illustre son ordre.

Bien sûr, nous n'avons que les débris d'une prédication autrement importante. Dans le même sermonnaire, je relève un sermon intitulé : « Pour une Élisabeth défunte ». Il parle d'une religieuse ayant renoncé « aux honneurs et aux magnificences » (*ad honores et pompas*).¹² Il y a peu de doute que ce texte ne traitât, à l'origine, d'Élisabeth de Hongrie. Ceci ne change rien aux proportions, puisque d'autres sermons, pour des rois ou des princes, furent, pareillement, rendus méconnaissables.

Hors du Royaume, mais à Florence, la grande partenaire des Angevins dans l'alliance guelfe, le dominicain Remigio dei Girolami († 1319/1320) confirme le sentiment que donne la prédication napolitaine.¹³ Nous lui devons quatre oraisons funèbres pour les Capétiens, entre rois de France et Angevins. Une seule porte sur une princesse, Béatrice, plus jeune fille de Charles II. Épouse d'Azzo VIII d'Este marquis de Ferrare, puis de Bertrand III de Baux de Berre, elle mourut sans doute à Florence (1315/1316).¹⁴

Selon le témoignage « statistique » de la prédication *de mortuis*, les femmes semblent donc occuper une place très discrète dans l'argumentation dynastique angevine. Le contenu de ces quelques textes contribue cependant à nuancer ce premier sentiment. L'éloge funèbre de Blanche de Tarente, que j'édite en annexe, invite tout spécialement à une révision. Pourtant, il repousse à première vue jusqu'à l'idée de la grandeur temporelle.

I – La vraie grandeur

¹¹ *Diccionari biografic*, ALBERTÍ éd., t. IV, Barcelone, 1970, p. 45, art. « Ramon Berenguer ». Je remercie M. Marin Aurell pour cette référence.

¹² *De Helizabet mortua*, Bibl. naz. di Napoli, cod. lat., VIII, AA 11, fol. 27 r^o b-28 r^o a ; J.B. SCHNEYER, *Repertorium*, op. cit., t. III, p. 607, n^o 40.

¹³ Sur ce célèbre prédicateur, cf. E. PANELLA, « Nuova cronologia remigiana », dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. 60 (1990), pp. 145-311.

¹⁴ Remigius Girolami, *De uxore comitis novelli*, éd. E. PANELLA, « Un sermone in morte della moglie di Guido Novello o di Beatrice d'Angiò ? », dans *Memorie domenicane*, n. s., t. 12 (1981), pp. 294-301 (abs. du *Repertorium* de J.B. SCHNEYER).

Il faut savoir que la gloire du monde est vaine et creuse, ce qui est évident tant pour la supériorité que pour le pouvoir, ou pour l'abondance des biens [...]. Cette dame, quoiqu'elle puisse se recommander d'après la gloire du monde [...], parce que, toutefois, comme il a été déjà dit, la gloire du monde est vide, ne doit donc pas se recommander par la gloire de sa naissance, mais davantage par la gloire de sa condition.

Telles étaient les paroles de Federico Franconi au sujet de Blanche de Tarente. Il affichait un *contemptus mundi* radical. Il le renforçait d'une citation qu'il attribuait à Hugues de Saint-Victor, en fait de tradition bernardine, comme le confirme sa virulence. Elle s'accordait à son propos : « Ici leur chair est assignée aux vers, et là leur âme aux flammes ».

À suivre cette logique jusqu'au bout, les femmes se verraient exclues de la célébration dynastique. D'une part, leur rang n'était que vanité. D'autre part, qu'il s'agît des prédicateurs napolitains ou de Remigio dei Girolami, aucun sermon funéraire n'évoquait la moindre fonction politique pour les femmes de la famille royale. Selon les maigres précisions données sur leur conduite, elles se limitaient aux vertus privées, dont la piété. Blanche de Tarente avait été « de mœurs très honnêtes, très prudente dans ses occupations, et fort adonnée aux services divins, messes et autres prières ». Le cas d'une princesse devenue religieuse, comme Élisabeth de Hongrie, conduisait naturellement à insister sur sa dévotion. Mais Jean Regina mettait surtout en avant le refus de toute compromission temporelle :

Sœur Élisabeth méprisa et rejeta le monde, dans sa profession religieuse, et tout ce qui est du monde [...]. Si elle était restée dans le siècle, elle eût été une grande reine et eût regorgé de nombreuses et grandes richesses, et de voluptés, et d'honneurs mondains. Or, en professant la religion, elle voulut être une pauvre, et accablée de plusieurs manières selon la chair, et soumise à tous les prélats de l'ordre.¹⁵

À y bien regarder, néanmoins, l'abjection volontaire de sœur Élisabeth présentait un caractère aristocratique par son héroïsme. Comme Federico Franconi, les autres prédicateurs napolitains distinguaient « gloire du monde » et mérite personnel. Toutefois, ils nous conduisent à une appréciation plus exacte de cette apparente antithèse. Ainsi, Jacques de Viterbe déclarait d'Isabelle reine de Hongrie :

Elle fut, évidemment, reine selon le siècle, car épouse et fille de roi ; mais on la dit vraiment reine parce qu'elle se régît bien elle-

¹⁵ *Soror autem Helizabeth despexit et abjecit mundum, in professione religionis, et omne quod est in mundo [...]. Si remansisset in seculo fuisset magna regina, et habundasset multis et magnis divitiis et deliciis et honoribus mundanis, profitendo autem religionem voluit esse paupercula et multipliciter secundum carnem afflicta et omnibus prelatiis ordinis subjecta.*

même, ou qu'elle agit avec rectitude. En effet, on appelle roi qui agit avec rectitude, comme le dit Isidore. Et, par induction sur le proverbe : « Tu seras roi si tu fais avec rectitude, sinon tu ne le seras pas », [il ajoute] : c'est pourquoi le nom de roi se conserve en agissant avec rectitude, il se perd en péchant, vu que roi vient de régir.¹⁶

Quant à Jean Regina, il exposait :

Il y a une double bonté, en ce qui concerne le présent sujet : à savoir celle extrinsèque de la chair, par la parenté que possèdent les personnes généreuses, car la générosité, ou noblesse de la chair, est la bonté de la race ou des ancêtres dont la personne généreuse tire son origine ; et intrinsèque de l'esprit, par la propriété qu'ont les personnes vertueuses, car la vertu est ce qui rend bon celui qui la possède et son œuvre, comme il est dit au second livre des Éthiques.¹⁷ Et sœur Élisabeth posséda l'une et l'autre de ces bontés, parce qu'elle fut une personne très généreuse, à savoir fille du roi de Hongrie, et très vertueuse, car elle fut une personne religieuse, sœur de l'ordre des prêcheurs.¹⁸

Une longue tradition, remontant à l'Antiquité et poursuivie par les auteurs chrétiens, estimait qu'il n'y avait noblesse authentique que par la vertu.¹⁹ Robert Folz signale comment le thème de la « vraie noblesse » était presque général dans les biographies des saintes reines, décrites « nobles par la race, plus nobles par la vertu ».²⁰ Humbert de Romans recommandait aux prédicateurs d'expliquer aux « nobles femmes » que : « La noblesse de chair, sans la spirituelle, ne vaut guère, bien plus, elle

¹⁶ *Fuit scilicet statu seculi regina, quia regis sponsa et regis filia ; se[d] verum dicitur regina, quia se ipsam bene rexit, vel quia recte egit. Num rex dicitur qui recte agit, ut Ysidorus dicit, inducensque proverbium : « Rex eris si recte feceris, si non feceris, non eris », itaque recte agendo regis nomen tenetur, peccando ammittitur, ut rex a regendo. (Cf. Isidorus Hispalensis, *Etymologiarum sive originum libri XX*, lib. IX, cap. 3, par. 4, éd. W. M. LINDSAY, t. I, Oxford, 1911.)*

¹⁷ Aristoteles, *Ethica nichomachea*, lib. II, cap. 5, éd. BEKKER, 1106a 15-17 ; translatio Roberti Grosseteste (recensio pura), éd. R.-A. GAUTHIER, AL, XXVI, 1-3, Leiden-Bruxelles, 1972, p. 169, ll. 16-18 ; mais selon une version donnée par Thomas de Aquino, par ex. : *Summa Theologiae*, II^a II^{ae}, q. 17, a. 1, c.

¹⁸ *Bonitas autem est duplex quantum spectat ad presens, scilicet extrinseca carnis per attinentiam quam habent persone generose, quia generositas seu nobilitas carnis est bonitas generis seu progenitorum a quibus persona generosa trahit originem, et intrinseca mentis per inherentiam quam habent persone virtuose, quia virtus est que bonum facit habentem et opus ejus bonum reddit, ut dicitur in secundo Ethicorum ; et soror Helizabeth habuit utramque bonitatem, quia fuit persona multum generosa, scilicet filia regis Ungarie, et multum virtuosa, quia fuit persona religiosa, soror ordinis predicatorum.*

¹⁹ M.L. COLKER, « De nobilitate animi », dans *Mediaeval Studies*, t. 23 (1961), pp. 47-79.

²⁰ R. FOLZ, *Les saintes reines du Moyen Âge en Occident (VI^e-XIII^e siècle)*, Bruxelles, 1992, p. 159.

nuit. En vérité, la noblesse spirituelle consiste dans le bien ». Évidemment, chez les chrétiens, la vertu devenait ce qui rendait « ami de Dieu », comme aimait à le répéter un Jean Regina. Pour autant, l'apologie de la « vraie noblesse » n'impliquait pas, dans son principe, le dédain de l'ordre social. Au contraire, elle invitait les élites à garder leur rang, par une conduite à sa hauteur. Humbert de Romans le précisait : « Les femmes nobles tiennent de Dieu, en ce monde, un statut plus élevé que les autres. Or un plus grand bienfait oblige davantage ».²¹

Nos prédicateurs ne soulignaient rien d'autre que la concordance entre grandeur temporelle et vertu chez les femmes de la famille royale. Jean Regina se faisait le plus explicite quand il évoquait deux « bontés », véritablement complémentaires, chez la défunte, celle de la race, presque une vertu, et celle du mérite personnel. En expliquant qu'Isabelle de Hongrie avait été reine dans la plénitude du terme, Jacques de Viterbe ne s'éloignait pas de ce schéma. Même Federico Franconi s'inscrivait dans cette perspective. Il parlait, pour Blanche de Tarente, d'une gloire méritée par sa vertu, mais d'abord manifestée ici-bas. Parallèlement, il insistait assez sur la « si noble souche » dont elle provenait, pour ne laisser aucun doute. Pour sa part, Remigio dei Girolami décrivait Béatrice d'Anjou, dans un *crescendo* significatif : « si jeune, si belle, si noble, si grande, si morigénée, si bonne ».

Ainsi conçue, la vraie grandeur n'avait cependant rien d'exclusivement féminin. La prédication napolitaine l'attribuait, dans les mêmes termes, aux hommes de la noblesse,²² comme de la dynastie régnante. Deux sermons de Jean Regina, prononcés pour des fils de Charles II, Philippe de Tarente († 1331) et Jean de Duras († 1335), lors de la translation de leurs cendres, développaient la distinction des deux bontés, comme pour Élisabeth de Hongrie.²³ Le plus notable se trouve dans l'oraison funèbre du roi Robert (1309-1343) de Federico Franconi. Il n'hésitait pas à proclamer, et devant le cadavre du souverain, un mépris du monde encore plus brutal que pour Blanche de Tarente. Il s'exclamait, par exemple : « Où est votre roi de si grand pouvoir ? Voici votre roi dépouillé de sa seigneurie ! Où est votre roi de si grande famille ? Voici votre roi abandonné de son entourage ! »²⁴

²¹ Humbertus de Romanis, *De eruditione praedicatorum*, lib. II, tract. I, n° 95, éd. M. DE LA BIGNE, Lyon, 1677, p. 504 a.

²² J.-P. BOYER, « La noblesse dans les sermons des dominicains de Naples (première moitié du XIV^e siècle) », dans *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge*, Rome, 2000 (Collection de l'École française de Rome, 275), pp. 567-583.

²³ Bibl. naz. di Napoli, cod. lat., VIII AA 11, fol. 36 v° b-38 r° a ; J.B. SCHNEYER, *Repertorium*, op. cit., t. III, pp. 608-609, n° 58-59.

²⁴ Fridericus Franconus, *In exequiis domini regis Roberti*, éd. J.-P. BOYER, « Une oraison funèbre », art. cité, pp. 127-131 ; J.B. SCHNEYER, *Repertorium*, op. cit., t. IV, p. 223, n° 219.

De nouveau, ne nous méprenons pas. Comme pour les femmes, il s'agissait seulement de montrer que le roi ou le prince était demeuré lucide devant les vanités du siècle. Il avait cultivé des vertus le rendant digne de la faveur divine. Mais ici encore, elles convenaient à sa place en ce monde. Cette fois, il est vrai, elles s'étendaient à l'exercice du pouvoir. Après avoir humilié la grandeur mondaine, Federico Franconi louait, avec emphase, l'administration de Robert. Il en venait à le décrire comme un bon pasteur.

La figure était éminemment christique. C'est que, justement exercé, le pouvoir temporel participait à une fin spirituelle. Le régime napolitain concevait le politique comme étroitement subordonné à la théologie.²⁵ Il faisait sien le modèle décrit par Jacques de Viterbe dans le *De regimine christiano* : « S'il est droit et ordonné, le pouvoir temporel vise, principalement et pour fin, à diriger et à conduire les sujets vers la vie vertueuse, qui relève surtout de l'âme ».²⁶ Remarquons qu'il rédigea ce traité quand il professait dans le *studium generale* des Augustins de Naples (1300-1302), encore un des *studia* mendians proches de la cour. Pour sa part, Jean Regina effleurait à peine la pratique du pouvoir, dans sa prédication funéraire, qui concernait tant les princes angevins que le roi Charles II. Les vertus proprement religieuses dominaient, voire suffisaient. D'elles, le reste découlait.

Au bout du compte, il n'y avait pas de fossé dans l'image donnée des hommes et des femmes de la famille royale. Ils étaient véritablement grands parce que vertueux. À la base, leur excellence reposait sur une même dévotion pour Dieu et l'Église. L'insistance sur les fins morales et spirituelles du régime les rapprochait encore. Elle permettait que reines et princesses collaborassent au bien des sujets par des vertus, en apparence, hors du champ politique.

II - La propagation du bien

La vraie noblesse, chez les reines et les princesses, ne se limitait pas à établir un équilibre entre vertu et élévation dans le siècle. Elle n'avait pas pour unique fonction de justifier la supériorité sociale. Son importance découlait de la publicité qui l'accompagnait. En tant que gloire, elle se définissait exactement, selon Federico Franconi, comme « une claire notoriété alliée à la louange ». Jean Regina exposait, pour Élisabeth de Hongrie :

De même que, dans le domaine matériel, ce qui se trouve sur un lieu proéminent se montre à beaucoup, qu'il soit beau à voir comme la

²⁵ J.-P. BOYER, " Une oraison funèbre ", art. cité, pp. 124-128.

²⁶ Jacobus de Viterbio, *De regimine christiano*, partie 2, chap. 6, éd. H.-X. ARQUILLIÈRE, *Le plus ancien traité de l'Église*, Paris, 1926, p. 224.

lumière ou laid comme un gibet, de même, dans le spirituel, la bonté ou la malice présentes dans une personne de famille ou de rang éminent sont connues de beaucoup et, par conséquent, reçoivent le témoignage de beaucoup.²⁷

Jean Regina appréciait cette comparaison. Il la reprenait pour Charles II et en expliquait toute la portée :

Dans le domaine spirituel, le bien et le mal présents dans une personne établie dans une dignité, séculière ou ecclésiastique, se font connaître de beaucoup et servent d'exemple à beaucoup. Par conséquent, s'il s'agit du mal, il faut le déclarer pire que dans une personne privée, parce qu'il se diffuse à beaucoup. Par opposition, s'il s'agit du bien, il doit se déclarer meilleur.²⁸

La responsabilité des élites augmentait à proportion de leur renommée. La fonction d'exemplarité s'étendait, manifestement, aux reines et princesses. Si quelque doute subsistait, il suffirait de lire Federico Franconi. Il insistait sur ce point. Blanche avait servi « de miroir et d'exemple » pour tout le royaume d'Aragon. Cette conduite édifiante, elle l'avait maintenue jusqu'à l'article de la mort. Précédant l'évocation de sa béatitude céleste, une allusion limpide était faite aux derniers sacrements reçus par la défunte. Le prédicateur trouvait là l'occasion de souligner la nécessité desdits sacrements et d'en exposer la doctrine. Dans son état initial, le sermon paraît avoir ainsi appuyé sur la pénitence, d'après les indications qui demeurent pour un éventuel imitateur : « contrition pour les péchés, réception des sacrements, satisfaction des dettes ». (Il ne manquerait que la confession.)

Assurément, le rôle de « modèle de vertu » paraît assez passif. Il s'inscrivait néanmoins dans l'essor d'une sorte de « pastorale » par les femmes. Jacques Dalarun a montré l'ascendant conquis par les « saintes femmes » dans l'Italie centrale des XIII^e-XIV^e siècles.²⁹ D'un autre côté, il n'était certes pas permis aux femmes de prêcher, pas plus qu'aux laïcs. Nonobstant, un saint Thomas leur reconnaissait la responsabilité d'instruire leurs enfants par un enseignement privé (*doctrina privata*), en matière morale et religieuse, il s'entend. Cette faculté s'étendait à celle de tenir des

²⁷ *Sicut in corporalibus existens in eminenti loco multis apparet, sive sit pulcrum ad videndum ut lumen, sive sit turpe ut patibulum, sic in spiritualibus bonitas et malitia existens in persona excellentis gradus vel generis a multis scitur et videtur, et per consequens multorum testimonium habet.*

²⁸ *Spiritualiter bonum et malum existens in persona constituta in dignitate aliqua, seculari vel ecclesiastica, pluribus innotescit et a pluribus trahitur ad exemplum, et per consequens si est malum dicendum est esse pejus quam si esset in aliqua persona privata, quia ad plures diffunditur, et per oppositum si est bonum dicendum est esse melius.* Bibl. naz. di Napoli, cod. lat., VIII AA 11, fol. 27^r b ; J.B. SCHNEIDER, *Repertorium*, op. cit., t. III, p. 607, n° 39.

²⁹ J. DALARUN, « Hors des sentiers battus. Saintes femmes d'Italie aux XIII^e-XIV^e siècles », dans *Femmes, mariages, lignages, XII^e-XIV^e siècle*, Bruxelles, 1992, pp. 79-102.

conversations familières, dans les mêmes domaines (*familiariter colloquendo*). Dans ce cadre, les femmes pouvaient recevoir la « grâce du sermon »,³⁰ Retenons qu'on ne saurait s'exagérer l'influence du Docteur angélique sur la cour de Naples.

Jean Regina justifiait l'intervention des dames de la haute société napolitaine, dans le domaine religieux, par une amplification des prérogatives maternelles. Il accueillait l'une d'elles, en visite dans son couvent, par ces paroles :

L'amour maternel dépasse tout autre amour charnel, non seulement celui des étrangers, mais celui du père [...]. De même, l'amour de la présente dame, en tant que maternel, est très intense et l'a toujours été envers l'ordre [dominicain], de sorte qu'elle pourrait, avec raison, dire à l'ordre, avec David, ceci du second Livre des Rois, au premier chapitre : « Comme une mère chérit son fils unique, ainsi je t'aimais ». Au troisième Livre des Rois, au troisième chapitre, on lit que Salomon reconnut qu'une femme était la mère d'un certain enfant par cela qu'elle ne permit pas qu'il fût divisé et tué. De même, la présente dame peut être dite mère de l'ordre, et sa maternité respandit en ce que, autant qu'il dépend d'elle, elle ne souffrirait aucune dissension ni aucune malice chez quelque frère de l'ordre [...]. Et comme les mères sustentent et alimentent leurs enfants, de même la présente dame a fréquemment nourri et soutenu les frères par ses aumônes.³¹

Cette dame ne se contentait pas de répandre des aumônes. Elle prétendait éviter les divisions parmi les prêcheurs, veiller sur leur conduite. Elle se mêlait des affaires de l'ordre. De la sorte, elle s'associait, du moins indirectement, à son action. Il n'y a pas de doute que la cour de Naples offrait un milieu propice aux initiatives féminines.

N'oublions pas l'invention, à Saint-Maximin de Provence, en 1279, par le prince de Salerne (futur Charles II), du corps de la Madeleine. La découverte imprimait un formidable élan à son culte dans les États angevins,

³⁰ Thomas de Aquino, *Summa Theologiae*, II^a II^{ae}, q. 177, a. 2, c. et ad 1^m.

³¹ *Amor maternus omnem alium carnalem amorem excedit, non solum extraneorum, set patris [...]. Sic et amor presentis domine tanquam maternus est valde intensus et fuit semper erga ordinem, ut sic merito possit dicere ordini cum David illud secundi Regum primo [26] : " Sicut mater amat unicum filium suum, sic te diligebam ". 3^o Regum 3^o [16-27] legitur quod Salomon agnovit qua[n]dam esse matrem cujusdam pueri per hoc quod non permisit ipsum dividi et occidi, sic et presentis domina potest dici mater ordinis, et ejus maternitas in hoc relucet quod, quantum in ea est, nullam divisionem vel malum quodcumque in fratre quocumque ordinis permetteret [...]. Et sicut matres pascunt et nutriunt filios suos, sic et presentis domina frequenter nutritiv et sustentavit fratres suis elemosinis. Bibl. naz. di Napoli, cod. lat., VIII AA 11, fol. 68 r^o a-b ; J.B. SCHNEYER, *Repertorium, op. cit.*, t. III, p. 612, n^o 102.*

en particulier dans les milieux de cour.³² Marie-Madeleine représentait la parfaite pénitente. Mais elle avait, encore, évangélisé.³³ Un franciscain marseillais, au début du XIV^e siècle, le rappelait à ses compatriotes. Avant de se retirer au désert, elle avait converti Marseille « par sa prédication ».³⁴ En outre, l'essor de la dévotion magdalénienne mettait en relief une seconde évangélisatrice de la Provence, Marthe. Ajoutons que les deux sœurs, Marthe et Madeleine, étaient dites de race royale.³⁵ N'incarneraient-elles pas d'authentiques idéaux pour les grandes dames de la cour ? Jean Regina semble avoir fait un exemple, pour elles, de sainte Marthe. Dans un sermon sur cette dernière, il disait :

Par amour du Christ, elle laissa sa propre patrie et, par conséquent, les richesses, les plaisirs et les pompes du siècle, dont elle pouvait jouir là-bas. Et elle traversa jusqu'à des régions lointaines, à savoir en Provence. Et là, pauvre, affligée de plusieurs façons et humble, elle convertit de nombreuses personnes à la foi du Christ par des paroles, des exemples et des miracles. Et en signe de cette victoire, elle tua, au nom du Christ, le dragon appelé Tarasque, qui vivait dans le Rhône.³⁶

Exempte de la réputation d'ancienne pécheresse de sa sœur, sainte Marthe s'offrait plus aisément en modèle. Jean Regina ne lui attribuait pas de prédication, quand l'office dominicain disait, expressément, qu'elle avait prêché.³⁷ Pour sa part, il ne lui prêtait que des « paroles », non autrement précisées. La conduite de Marthe rentrait, ainsi, dans des normes acceptables

³² G. VITALE, « I santi del re : potere politico e pratiche devozionali nella Napoli angioina ed aragonese », dans *Pelligrinaggi e itinerari dei santi nel Mezzogiorno medievale*, éd. G. VITOLO, Naples, 1999, pp. 93-103.

³³ Sur ces deux « images » de la Madeleine, cf. K.L. JANSEN, « Mary Magdalen and the mendicants : The preaching of penance in the late Middle Ages », dans *Journal of Medieval History*, t. 21 (1995), pp. 1-25.

³⁴ *Per annos XXX fecit penitentiam, munda, solitaria et famelica, Massilia conversa sua predicatione*. Bibl. Apostolica Vaticana, Borgh. 138, fol. 145 v^o ; J.B. SCHNEYER, *Repertorium*, op. cit., t. IX, p. 748, n^o 96. Je remercie le R.P. L.-J. Bataillon de m'avoir signalé ce ms.

³⁵ Jacobus a Voragine, *Legenda aurea*, cap. 96, éd. Th. GRAESSE, repr. Osnabrück, 1965 (1^{ère} éd. 1890), p. 408.

³⁶ *Amore Christi reliquit patriam propriam, et per consequens divitias, delicias et pompas mundanas, quas ibi habere poterat, et ad longinquas partes, scilicet in provinciam Provincie, transfretavit [ms. transfretavit], et ibi, pauper et multipliciter afflicta et humilis, multos verbis et exemplis et miraculis ad fidem Christi convertit, et in signum talis victorie draconem Terascum [sic] numine, existentem in Roduno flumine, in Christi nomine interfecit*. Bibl. naz. di Napoli, cod. lat., VIII AA 11, fol. 111 r^o b-111 v^o a ; J.B. SCHNEYER, *Repertorium*, op. cit., t. III, p. 614, n^o 131.

³⁷ Bibl. naz. di Napoli, cod. lat., VI F 6, fol. 362 r^o a, S. Martha, lect. 3 (*predicatione sua multos convertit*).

pour d'autres femmes. Son apostolat devenait une invitation à témoigner de sa foi par des exhortations, de bons exemples et de bonnes actions.

Les sermons de Jean Regina répondaient à une réalité. Il y avait, incontestablement, un groupe de dévotes dans la classe dirigeante angevine. Dauphine de Puimichel († 1360) est l'exemple le plus évident de cette piété exacerbée et de son rayonnement sur la société. Bien que portant à l'extrême son expérience religieuse, loin de devenir une marginale, elle resta intégrée à sa famille et à son milieu.³⁸ L'enquête pour son procès de canonisation la montre, à Naples, fréquentant la reine Sancia († 1345), épouse de Robert, « pour s'entretenir de Dieu », en présence de « dames nobles et magnifiques ».³⁹

L'anecdote confirme l'impulsion donnée à une « religiosité de cour » par la famille royale, dans son ensemble.⁴⁰ Dans ce cadre, nous le voyons, les reines jouèrent un grand rôle, Sancia comme sa belle-mère, Marie de Hongrie. Elles se distinguèrent par la ferveur, les initiatives charitables, les donations et fondations pieuses. Toutefois, Sancia se singularisa par son ambition.

Elle entreprit de défendre l'idéal de saint François (ou ce qu'elle regardait pour tel) et sa règle.⁴¹ Les lettres qu'elle adressa aux chapitres généraux des Mineurs, en 1329, 1331 et 1334, sont particulièrement significatives des libertés qu'elle s'accordait. Elle s'avouait, certes, « illettrée » (*illitterata*), c'est-à-dire n'atteignant pas à la science des clercs. En revanche, elle s'affirmait (en 1334) « vraie mère de l'ordre de saint François ». Selon le modèle également suggéré par Jean Regina, la fonction maternelle lui permettait exhortations et conseils, en même temps qu'offres de service.⁴²

Son ministère moral et spirituel atteignit un niveau institutionnel. À Naples, le couvent et nécropole royale de Santa Chiara, principale fondation religieuse du règne de Robert, apparaît avant tout comme une création de la

³⁸ F. MAZEL, « Affaire de foi et affaire de famille en haute Provence au XIV^e siècle. Autour de saint Elzéar († 1323) et de sainte Dauphine († 1360) », dans *De Provence et d'ailleurs*, op. cit., pp. 353-366.

³⁹ J. CABELL, *Enquête pour le procès de canonisation de Dauphine de Puimichel comtesse d'Ariano*, Turin, 1978, p. 56, ll. 3-21.

⁴⁰ J.-P. BOYER, « La "foi monarchique" : royaume de Sicile et Provence (mi-XIII^e-mi-XIV^e siècle) », dans *Le forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento*, Rome, 1994 (Collection de l'École française de Rome, 201), pp. 85-110.

⁴¹ R.G. MUSTO, « Queen Sancia of Naples (1286-1345) and the Spiritual Franciscans », dans *Women of the Medieval World*, éd. J. KISHNER et S.F. WEMPLE, Oxford-New York, 1985, pp. 179-214 ; R. PACIOCCO, « Angioini e "Spirituali". I differenti piani cronologici e tematici di un problema », dans *L'État angevin*, op. cit., pp. 253-287.

⁴² *Chronica XXIV Generalium Ordinis Minorum*, éd. Patr. Collegii S. Bonaventurae, Quaracchi, 1897, p. 508, l. 15-514, l. 23.

reine.⁴³ Mais Sancia agit jusqu'en Provence. Là, elle établissait le « couvent de la reine d'Aix » (1339), ou Sainte-Claire, comme elle favorisait les clarisses de Sisteron. Pour ce, elle s'adressait directement au sénéchal.⁴⁴ Il y eut mieux. En 1331, Robert décidait une grande enquête administrative, en Provence, sur les officiers et les usurpations aux dépens du domaine. Ses agents communiqueraient les résultats de leurs investigations à la reine comme au roi. Il n'y a pas à insister sur la signification morale d'une telle enquête. C'était une affaire de vertu et de péché, y compris pour les empiètements sur les droits royaux.⁴⁵ Sancia en arrivait à exercer une véritable surintendance en la matière.

Le cas de Sancia reste unique. Néanmoins, reines et princesses concouraient, par leur conduite, à l'excellence du pouvoir angevin. Dans le même temps, elles la confirmaient. Or cette perfection se confondait avec celle de la famille royale.

III – La gloire familiale

Dans l'oraison funèbre de Blanche de Tarente, tout en prétendant frivole l'honneur mondain, Federico Franconi s'attardait volontiers sur cette « si noble race comme l'est la maison de France, dans laquelle il y a une si noble souche, une si haute excellence, une si grande puissance, une si imposante munificence ou magnificence ». Quant à la défunte, elle avait été « la gloire de toute la maison de France ». En clair, ses vertus concordaient avec l'élévation de sa famille.

De fait, cette dernière n'était pas grande que selon le monde. Sa sainteté se transmettait aux royaumes qu'elle gouvernait. Blanche l'avait illustrée, en méritant leurs éloges. De la sorte, elle avait témoigné de la hiérarchie des mérites qui fondait la suprématie capétienne. Voici ce que laissait comprendre le prédicateur, quand il glosait le verset, « Toi gloire de Jérusalem, toi joie d'Israël », par ces mots :

Elle fut la « gloire de Jérusalem », c'est-à-dire du royaume de Sicile, qui est uni à Jérusalem [...].⁴⁶ Elle fut la « joie d'Israël », quant au royaume de France, royaume qui peut être appelé Israël, car là demeurent ceux qui brillent [par l'esprit], et qui contemplent et voient subtilement Dieu par la foi, surtout à Paris.

⁴³ C. BRUZELIUS, « Queen Sancia of Mallorca and the Convent Church of Sta. Chiara in Naples », dans *Memoirs of the American Academy in Rome*, t. 40 (1995), pp. 69-100.

⁴⁴ Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, B 195, fol. 16 r^o (lettres 121 et 122), 24 r^o (lettre 181) et 26 r^o (lettre 210).

⁴⁵ *Ibid.*, B 1066, fol. 74 v^o-75 v^o. Sur les enquêtes administratives en Provence : J.-P. BOYER, « Construire l'État en Provence. Les enquêtes administratives (mi-XIII^e siècle-mi-XIV^e siècle) », dans *Des principautés aux régions dans l'espace européen*, Lyon, 1994.

⁴⁶ Les rois de Sicile « angevins » se disaient rois de Jérusalem depuis 1277.

La prédication « pro-angevine » développait, infatigablement, le thème de l'éminence de la maison de France, par la grandeur temporelle, mais aussi spirituelle. Jean Regina la déclarait, par exemple, « bonne et eu égard à Dieu, parce qu'aimant et défendant l'Église [...], et eu égard au monde, parce que supérieurement noble entre toutes les maisons du monde ».⁴⁷ Les femmes manifestaient, dans leur personne, ces insignes qualités qui dépassaient les individus, pour constituer le patrimoine des Capétiens. Il y avait plus. Elles apportaient une contribution propre à la grandeur familiale.

« Gloire de Jérusalem » et « joie d'Israël », Blanche de Tarente avait été, par conséquent, « l'honneur » du peuple d'Aragon. Elle avait fait resplendir dans ce royaume la noblesse de ses origines. Le propos n'était pas si insolent qu'il semble envers un État fondamentalement adverse (bien qu'alors en paix supposée). Les liens matrimoniaux rapprochaient les familles de France et de Barcelone. Jacques II avait épousé une fille de Charles II. De la sorte, ce dernier roi était le grand-père de Blanche comme de son mari. Quoi qu'il en soit, les princesses angevines répandaient la vertu de leur maison sur les terres étrangères. Le fait ne manquait pas d'importance pour un régime qui demeurait attaché à une conception unitaire du monde chrétien.⁴⁸

De leur côté, les épouses venues d'autres lignages augmentaient encore la supériorité des Angevins de Naples. Dans sa lettre de 1334 au chapitre franciscain d'Assise, Sancia décrivait une formidable accumulation de sainteté, à la fois sur sa tête et celle de son époux :

Dieu m'a fait naître, en ce monde, de cette souche et pépinière que fut dame Esclarmonde [de Foix] reine des Majorquins, de sainte mémoire, et vraie fille de saint François, dame ma mère. Et il fit que mon frère aîné renonçât au royaume par amour de Jésus-Christ, et se voulût fils de saint François, et entrât dans son ordre : à savoir frère Jacques de Majorque, mon très cher frère. Et il me fit appartenir à la famille de sainte Élisabeth [de Hongrie], qui fut si vraie et dévote fille de saint François et mère de son ordre [...]. Et il me fit avoir pour mari l'illustrissime seigneur, mon seigneur, Robert roi de Jérusalem et de Sicile, qui fut fils de dame Marie, reine desdits royaumes et de Hongrie, de bonne mémoire. Et elle fut vraie fille de saint François, et eut pour fils saint Louis [d'Anjou], qui refusa le royaume et y renonça par amour de Jésus-Christ, et se fit frère mineur. Et je crois, fermement, que Dieu et saint François

⁴⁷ *Bona et quoad Deum, utpote amatrix et defensatrix Ecclesie [...], et quoad mundum, utpote inter omnes domos mundi excellenter nobilis*. Bibl. naz. di Napoli, cod. lat., VIII AA 11, fol. 19 r^o a ; J.B. SCHNEYER, *Repertorium*, op. cit., t. III, p. 606, n^o 26.

⁴⁸ J.-P. BOYER, « Un discours du logothète Barthélemy de Capoue aux ambassadeurs de Gênes (mai/novembre 1303) », dans *Les relations entre la Provence orientale et l'Italie*, Université de Nice, sous presse.

ordonnèrent que mon seigneur, qui était le troisième frère, fût roi, et possédât toutes les vertus nécessaires, et une sagesse et une science supérieures à ce qu'on connaît, pour quelque prince du monde, depuis le temps de Salomon.

Curieusement, Sancia négligeait la maison de France, avec un saint Louis roi grand ami des Mendiants. En revanche, elle mettait en relief la contribution de Marie de Hongrie. Dans la première moitié du XIV^e siècle, la conscience de la « sainteté dynastique », si vigoureuse chez les Angevins, se renforçait de l'union réalisée, entre Capétiens et Arpadiens, par cette reine.⁴⁹ La dynastie hongroise se réclamait, également, d'une riche tradition de sainteté familiale. Jacques de Viterbe, dans l'oraison funèbre de Raimond Bérenger († 1305), un fils de Charles II et de Marie, disait le défunt lumineux, « d'abord par la noblesse de la provenance familiale, parce que de souche royale par les deux parents, *et sainte, et catholique, et religieuse* ».⁵⁰ Le franciscain provençal François de Meyronnes († ca 1327/1328) suivait le même raisonnement pour saint Louis d'Anjou, autre fils du couple royal, canonisé en 1317. Il insistait davantage, car il croyait rendre compte ainsi de la sainteté de Louis. Il constatait : « Il fut de la race des saints du côté du père. En effet, son père fut neveu de saint Louis roi ». Il ajoutait aussitôt :

Il fut de la race des saints du côté de la mère. En effet, sa mère, Marie de Hongrie, fut de la souche des saints Étienne, Ladislas et Émeric, rois des Hongrois. Cet Étienne fut le premier roi chrétien dans ce royaume. Et dernièrement, hors sainte Élisabeth [canonisée en 1235], à la souche de laquelle appartient la mère de saint Louis, aucune femme, d'un autre sang royal, n'a été canonisée.⁵¹

Ces dernières citations apprennent que la valeur familiale, sainteté comprise, se regardait comme « génétique ». Cette conviction s'affichait ouvertement. S'appuyant sur l'Évangile, d'après lequel « Le bon arbre fait de bons fruits » (Matth. 7, 17), Jean Regina proposait une comparaison sans ambiguïté. La maison de France était un bon arbre qui ne produisait

⁴⁹ A. VAUCHEZ, « "Beata stirps" : sainteté et lignage en Occident aux XIII^e et XIV^e siècles », dans *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*, Rome, 1977 (Collection de l'École française de Rome, 30), pp. 397-406.

⁵⁰ *Fuit etiam lucidus, et hoc tamen primo nobilitate originis generis, quia de regali stirpe ex utroque parente, et sancta, et catholica, et religiosa*. Bibl. Apostolica Vaticana, Arch. Cap. S. Petri, ms. D 213, col. 263 (abs. du *Repertorium* de J.B. SCHNEYER).

⁵¹ Franciscus de Mayronis, *In festo beati Ludovici Ordinis Minorum*, éd. anonyme, « De sancto Ludovico episcopo Tolosano », dans *Analecchia Ordinis Fratrum Minorum Capucinarum*, 1897, p. 311 a ; J.B. SCHNEYER, *Repertorium*, op. cit., t. II, p. 75, n° 136. Sur ce prédicateur, cf. H. ROSSMANN, « Meyronnes (François de) », dans *Dictionnaire de spiritualité*, t. X, Paris, 1980, col. 1155-1161.

que de bons fruits.⁵² Guillaume de Sarzano se faisait encore plus explicite. Sa cinquième « voie », pour justifier une monarchie héréditaire, était que le père transmettait, par la génération, ses qualités à sa descendance : « D'un roi ou d'un père surpassant les autres par la vertu doit être engendré, en général, un fils semblable ».

Guillaume de Sarzano ou Jean Regina ne se référaient qu'à l'ascendance masculine. Mais les exemples précédents ne permettent pas de douter que la vertu de la mère se communiquait de la même manière. Il est manifeste que Marie de Hongrie avait augmenté le capital de sainteté innée de la dynastie angevine. Symbole, après sa mort (1323), de la nouvelle race qu'elle avait fondée, le sarcophage de son monument funéraire de Santa Maria Donnaregina porte, sur la face antérieure, l'effigie sculptée de plusieurs de ses enfants mâles, dont saint Louis d'Anjou, au centre de la composition.

Plus généralement, cette représentation rappelait la fonction de génitrice qu'elle avait remplie, à la perfection, avec quatorze enfants.⁵³ Au sacre de Sancia, la première prière récitée sur elle sollicitait de Dieu sa fertilité.⁵⁴ La transmission d'un sang vecteur des qualités de la race se plaçait évidemment au cœur de la responsabilité dynastique des reines et des princesses.

Il faut comprendre dans cette perspective le long développement consacré, dans l'éloge funèbre de Blanche de Tarente, à sa continence, sujet du second membre du sermon. Selon une thèse au demeurant classique, le prédicateur arguait d'une continence des gens mariés :⁵⁵ « Non seulement les vierges ou les veuves sont déclarées continentes, mais encore les épouses, si elles observent la fidélité du lit [conjugal] ». Federico Franconi faisait ainsi de cette fidélité une vertu égalant la virginité. Seule la femme garantissait la pureté du sang, avec sa continuité. Cette charge achevait de lui donner, nécessairement, une place importante dans le cérémonial funéraire voulu par le pouvoir angevin.

IV - Un culte public

Le nombre réduit de sermons conservés traduit imparfaitement la réalité. Les reines ou princesses défuntées ne reçurent pas un culte moins public que les hommes de la dynastie angevine.

⁵² D.L. D'AVRAY, *Death and the Prince*, op. cit., p. 123 ; J.B. SCHNEYER, *Repertorium*, op. cit., t. III, p. 606, n° 25.

⁵³ C. MINIERI RICCIO, *Genealogia di Carlo I.*, op. cit., p. 28.

⁵⁴ J.-P. BOYER, « Sacre et théocratie. Le cas des rois de Sicile Charles II (1289) et Robert (1309) », dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. 81 (1997), p. 602.

⁵⁵ Cf. C. CASAGRANDE, « La femme gardée », dans *Histoire des femmes*, t. II, *Le Moyen Âge*, dir. C. KLAPISCH-ZUBER, Paris, 1991, pp. 93-95.

En 1277, déjà, Charles I^{er} organisait un transport particulièrement solennel du corps de Béatrice de Provence, du *duomo* de Naples à l'église Saint-Jean-d'Aix. Il dérivait à « tous les prélats des églises et aux autres ecclésiastiques, ainsi qu'aux barons, aux chevaliers et à tous les autres hommes de Provence », pour les convoquer aux célébrations. Il prétendait qu'ils se portassent en procession au-devant de sa défunte femme. Dans Saint-Jean, il édifiait pour elle un sépulchre grandiose.⁵⁶ En 1323, Charles de Calabre, fils et héritier présumé du roi Robert, ordonnait que les Napolitains participassent, chaque année, à l'anniversaire établi, dans San Lorenzo Maggiore, pour son épouse Catherine d'Autriche, qui venait de décéder.⁵⁷ Très éloquent me paraît, également, le sermon pour la translation d'Élisabeth de Hongrie. Jean Regina décrivait et justifiait cette cérémonie de la sorte :

Le lieu doit convenir à ce qui s'y trouve, de telle sorte qu'à une personne honorable est dû un lieu honorable. Or sœur Élisabeth fut une personne très honorable, tant par la chair, car elle fut très généreuse, que par l'esprit, car elle fut très vertueuse, et l'honneur est dû à la vertu, et elle fut grande amie de Dieu [...]. Donc il convint qu'elle fût transférée en un lieu très honorable, c'est-à-dire au ciel empyrée, du moins quant à l'esprit après la mort, mais quant à la chair et à l'esprit après la résurrection générale [...]. Il convint encore que les sœurs transférassent son corps d'un lieu fort bas et humble en un lieu haut et honorable, pour qu'elles conservassent perpétuelle mémoire d'elle, avec des louanges et de saintes prières.⁵⁸

Élisabeth représentait cette maison de Hongrie dont les Angevins revendiquaient, désormais, la sainteté. Sœur dominicaine, elle la démontrait fort bien. Elle recevait donc les honneurs posthumes des membres de la dynastie napolitaine. Comme pour eux, après un ensevelissement provisoire, sa dépouille était transportée dans une seconde tombe. À leur exemple, ce déplacement s'accompagnait d'une commémoration.

⁵⁶ J.-P. BOYER, « La foi monarchique », art. cité, pp. 99-100.

⁵⁷ C. MINIERI RICCIO, *Studi storici fatti sopra 84 registri angioini nell'Archivio di Stato di Napoli*, Naples, 1876, p. 91.

⁵⁸ *Locus debet congruere locato, sic quod honorabili persone debetur honorabilis locus. Soror autem Helizabeth fuit persona multum honorabilis tam carne, quia fuit multum generosa, quam mente, quia fuit multum virtuosa, et honor debetur virtuti, et fuit magna amica Dei [...]. Ergo decuit quod transferretur ad locum multum honorabilem, hoc est ad celum empireum, quantum ad spiritum quidem post mortem, quantum autem ad carnem et spiritum post generalem resur[re]ctionem [...]. Decuit etiam quod sorores transferrent [transferent ms.] corpus ejus de loco ymo et humili ad locum altum et honorabilem, ad hoc quod haberent ejus jugem memoriam cum laudibus et sanctis orationibus.*

La splendeur des tombeaux « définitifs » obligeait à cette sépulture en deux temps et justifiait un transfert en grande pompe. En effet, on ne les édifiait pas d'avance, mais après chaque décès. Or ils comportaient un sarcophage placé, très haut, sur des cariatides. De surcroît, un baldaquin, appuyé sur des colonnes, englobait le tout. Ainsi, ces mausolées prenaient des dimensions imposantes. Celui édifié pour Catherine d'Autriche, dans San Lorenzo Maggiore, donna sans doute l'impulsion au modèle commun des tombes « angevines » de Naples.⁵⁹ La plus représentative, peut-être, est celle de la reine Marie de Hongrie, achevée en 1326.⁶⁰

Cela suffit pour indiquer combien reines et princesses participaient à la riche démonstration adressée aux sujets par le biais de l'architecture et des rites funéraires. Certes, il s'agissait de multiplier les suffrages pour les morts, dans la perspective du purgatoire. Selon Federico Franconi, Blanche de Tarente avait atteint la gloire céleste, « en réalité ou en espoir certain », ce qui ménageait, un peu, le doute. Néanmoins, tout jouait pour imposer l'idée d'une béatitude immédiate ou rapide. Les louanges demandées par Jean Regina, en mémoire d'Élisabeth de Hongrie, encourageaient la confusion avec une sorte de sanctification. De fait, cette intention était manifeste dans les translations. La seule élévation des corps faisait songer à celle des saints.

Pour Élisabeth, Jean Regina établissait surtout un parallèle entre grandeur terrestre et grandeur céleste. Au vrai, il soulignait ce que les monuments funéraires suffisaient à exprimer. Les hiérarchies ne s'évanouissaient pas dans la mort. Saint Thomas avait expliqué comment les bons rois obtiendraient une place éminente dans l'au-delà. Son argumentation s'étendait, sans mal, à tous les responsables du bien public.⁶¹ À Naples, on comptait, parmi eux, les reines et les princesses, pleinement associées aux responsabilités reçues, par la dynastie, de l'élection divine.

L'image donnée, par les cultes funéraires, des reines et princesses angevines déçoit d'abord. Elle s'écartait peu de celle proposée pour les princes et rois de la dynastie. Mais elle témoignait d'une haute idée de la contribution des femmes à la vie morale et spirituelle, qui se diffusait dans

⁵⁹ J. GARDNER, « A princess among prelates : a fourteenth-century neapolitan tomb and some northern relations », dans *Römische Jahrbuch für Kunstgeschichte*, t. 23 (1988), pp. 31-60.

⁶⁰ W.R. VALENTINER *Tino di Camaino, a sienese sculptor of the fourteenth century*, Paris, 1935, pp. 100-108.

⁶¹ Thomas de Aquino, *De regno ad regem Cypri*, lib. I, cap. 9, éd. H.-F. DONDAINE, Rome, 1979 (Léonine, 42), pp. 459-461, l. 1-126.

certains milieux.⁶² De la sorte, les éminentes vertus reconnues à ces reines et princesses s'accordaient avec les buts éthiques et religieux que prétendait poursuivre le régime napolitain.

Quand Robert désignait comme héritière de ses domaines, pour régner sans partage, sa petite-fille Jeanne, sa décision bénéficiait d'un contexte intellectuel relativement favorable. Néanmoins, le célèbre *planh*, en provençal, sur sa mort le montre, dans ses derniers instants, couronnant l'époux de Jeanne, André de Hongrie. Le troubadour anonyme suggérait un ultime remords du souverain. Cette fable servait les appétits du « parti hongrois », mais elle exploitait, encore, d'incontestables réticences de l'opinion.⁶³

Jean-Paul BOYER
Université de Provence

⁶² Cf. N. BÉRIOU, *L'avènement des maîtres de la parole. La prédication à Paris au XIII^e siècle*, Paris, 1998, t. 1, pp. 301-306.

⁶³ É.-G. LÉONARD *La jeunesse de Jeanne I^{ère}*, Monaco-Paris, 1932, pp. 219-222.

ANNEXE

ORAISON FUNÉBRE DE BLANCHE DE TARENTE († 1337)

par Federico FRANCONI

Source : München, Staatsbibl., Clm 2981, fol. 135 r° a-136 r° a (transcription d'après microfilm).

Bibl. : Th. KÄPPELI, *Scriptores Ordinis Praedicatorum Medii Aevi*, t. I, Rome, 1970, p. 403, n° 1149 ; J.B. SCHNEYER, *Repertorium*, op. cit., t. IV, p. 223, n° 223.

[fol. 135 r° a] In exequiis domine Blance filie principis⁶⁴

Gloria Libani data est tibi. Ys. 35 [2]

Istud thema est satis ad propositum. Exequie iste celebrantur pro anima domine Blance. Libanus interpretatur mons albus seu montagna alba,⁶⁵ et ista fuit montagna^(a) ratione originis, et blanca ratione nominis. Ratione originis fuit mons, quia de monte illo altissimo, scilicet de domo regis Francie, exorta. Et fuit alba, quia ad lit[er]am Blanca nominata. In quo themate notantur tria :⁶⁶

Primo, fastigium regalis excellentie, *gloria*.

Secundo, speculum conjugalitatis continentie seu munditie, *Libani*.

Tertio, premium supernaturalis patrie, *data est tibi*, scilicet illa patria, vel in re vel in certa spe.

Quantum ad primum,⁶⁷ sciendum quod gloria mundi est inanis et vana, quod patet seu in [fol. 135 r° b] excellentia, seu in potentia, seu in rerum affluentia, unde Hugo, libro I De anima, dicit : *Quid illis profuit inanis gloria ? quid inepta letitia ? quid mundi potentia ? quid false divitie ? quid*

^a montagna *scripsi*, *montagga ms.*

⁶⁴ La rubrique en tête de colonne confirme que la défunte était fille du prince de Tarente.

⁶⁵ Hieronymus, *Adversus Jovinianum*, lib. I, par. 30, PL 23, col. 264 c (*Libanus [...] candor interpretatur*) ; id., *Liber de situ et nominibus locorum hebraicorum*, lettre L, De iudicum libro, PL 23, col. 954 d (*Libanus, mons Phoenicis altissimus*) ; id., *Commentarii in Esaiam*, lib. IX, cap. 29, éd. M. ADRIAEN, CCSL, t. LXXIII, Turnhout, 1963, p. 378, l. 26 (*interpretatur dealbatio*) ; *Glossa*, Cant. 4, 8, § *Veni de Libano* (*Libanus mons Phenicis hebraice interpretatur candidatio*), et *Glossa interlinearis*, Ezech., 27, 5, à *de Libano* (*Libanus candor vel dealbatio*), éd. A. RUSCH, *Biblia latina cum glossa ordinaria*, Strasbourg, 1480/1481, repr. Turnhout, 1992, t. II, p. 716 a, et t. III, p. 272 a. Ajouter M. THIEL, *Grundlagen und Gestalt der Hebräischkenntnisse des frühen Mittelalters*, Spolète, 1973, p. 342.

⁶⁶ En marge gauche : *divisio*.

⁶⁷ En marge gauche : *primum*.

*magna familia ? Ecce hic caro eorum veribus, et illic anima ignibus deputatur*⁶⁸ Unde Ys. dictum est [40, 6-7] : *Clama. Et dixi : Quid clamabo ? Omnis caro fenum, et omnis gloria ejus quasi flos agri*^(b). *Exsiccatum est fenum, et cecidit flos.* Quam gloriam esse vanam pulcre descripsit Psalmista dicens [48, 18] : *Homo, cum interierit, et cetera*.⁶⁹ Ubi videte quod ea de quibus gloriantur et de quibus gaudent homines sunt tria.

Scilicet carnalis concupiscentia, et ista destruitur, quia : *homo cum interierit.* Homo enim mortuus non sentit nec delectationes secundum gustum, neque secundum tactum.

Secundum est rerum affluentia, et ista etiam destruitur, quia : *non sumet omnia.*

Tertium est hominis excellentia, et istud⁷⁰ etiam non remanet, quia : *neque descendet cum eo gloria ejus.*

Ista domina, licet possit commendari de gloria mundi, quia orta de tam nobili progenie sicut est domus Francie, in qua est tam nobilis prosapia, tam alta excellentia, tam magna potentia, tam ampla munificentia seu magnificentia, tamen quia, ut jam dictum est, gloria mundi est vana, ideo non est commendanda ex gloria sue originis, se[d] magis ex gloria sue conditionis. Ipsa enim fuit gloria totius domus Francie. Fuit enim honestissima in moribus, prudentissima in agibilibus et devotissima in divinis obsequiis, missis et aliis orationibus, et hoc non solum in regno Sicilie, se[d] etiam in regno Aragonie, ut de ea exponatur illud Judith 15 [10-11] : *Tu gloria Jerusalem, tu [fol. 135 v° a] letitia Israel, tu honorificentia populi nostri : quia fecisti viriliter, et confortatum est cor tuum, eo quod castitatem amaveris, ideo eris benedicta in eternum.* Ubi videte quod ista fuit *gloria Jerusalem*, id est regni Sicilie, quod est conjunctum cum Jerusalem. Et recte gloria, quia est cum laude clara notitia.⁷¹ Et quis est in Regno qui habuerit claram notitiam de ea quod eam non laudaverit ? Fuit *letitia Israel*^(c), quantum ad regnum Francie, quod

^b *agri scripsi, feni ms.* ^c *Israel scripsi, Jerusalem ms.*

⁶⁸ Ps. Hugo de Sancto Victore, *De anima*, lib. I (cité PL 177, col. 165-166), éd. comme Ps. Bernardus Claraevallensis, *Meditationes piissimae de cognitione humanae conditionis*, cap. 3, PL 184, col. 491 a-b (compilation d'inspiration bernardine selon E. BERTOLA, « Di alcuni trattati psicologici attribuiti a Ugo da S. Vittore », dans *Rivista di filosofia neoscolastica*, t. 51 (1959), pp. 443-450). Je sais gré à M. Dominique Poirel de ses précieuses indications pour la présente note.

⁶⁹ *Cum interierit, non sumet omnia, neque descendet cum eo gloria ejus.*

⁷⁰ *Sic pour ista*, mais peut se comprendre comme accordé avec *tertium*.

⁷¹ Cf. Augustinus, *Contra Maximinum haereticum Arianorum episcopum*, lib. II, cap. 13, PL 42, col. 770 (définit la gloire : *clara cum laude notitia*). Voir encore Thomas de Aquino, *Summa Theologiae*, I^a II^{ae}, q. 2, a. 3, c. (*Gloria nihil aliud est quam clara notitia cum laude.*)

regnum potest dici Israel, quia ibi sunt vigentes,⁷² et contemplantes et per fidem subtiliter videntes^(d) Deum,⁷³ et precipue Parisysus. *Tu honorificentia populi nostri*, quantum ad regnum Aragonie ubi conversata est semper cum honore. Ipsa enim ibi erat in speculum et exemplum totius regni predicti.

Circa secundum principale,⁷⁴ cum dicitur *Libani*, sciendum quod Libanus est mons albus seu candidus,⁷⁵ et ipsa fuit alba nomine, et corpore, et mente ; se[d] notandum quod dif[er]entia est inter album et candidum, ut dicit Ysidorus 10^(e) *Eth[y]mologiarum* : album est a natura, hoc est quod fit album naturaliter, se[d] candidum est ab arte, hoc est quod fit album artificialiter.⁷⁶ Sic domina Blanca fuit alba corpore, et hoc fuit a natura et naturaliter, se[d] candida fuit in mente, et hoc habuit per artem. Ars est applicatio rationis ad aliquid,⁷⁷ sic candor mentis, quem ista habuit ratione sue continentie, castitatis et munditie, fuit per artem, quia mediante ratione. Virtus enim moralis, sive continentia, sive temperantia, sive etiam virtus intellectualis est in ratione, quia est prout *sapiens determinabit*, ut dicitur 2 *Ethicorum*.⁷⁸ Se[d] posset aliquis dubitare : cum ista habuerit et haberet virum, quomodo habuit [fol. 135 v° b] continentiam ? Ratio quod non solum continentes dicuntur virgines vel vidue, se[d] etiam nupte, si fidelitatem thori servent, unde Ambrosius : Nos predicamus triplicem continentiam esse virtutem, conjugalem, vidualem et virginealem.⁷⁹ Ad

^d videntes + per fidem *ms.* ^e 10 *scripsi*, 9 *ms.*

⁷² Il manque, sans doute, un mot comme *intellectu* ou *mente*.

⁷³ Cf. « l'interprétation », bien connue, d'Israël, par exemple chez Hieronymus, *Liber interpretationis hebraicorum nominum*, Ex., lettre I, éd. P. DE LAGARDE, CCSL, t. LXXII, Turnhout, 1959, p. 75, l. 21 : *Israhel est videre Deum sive vir aut mens videns Deum*. Ajouter M. THIEL, *Grundlagen und Gestalt der Hebräischkenntnisse*, *op. cit.*, pp. 336-337.

⁷⁴ En marge gauche : *secundum*.

⁷⁵ Cf. n. 2.

⁷⁶ Isidorus Hispalensis, *Etymologiarum*, *op. cit.*, lib. X, lettre C, par. 59. (*Candidus quasi candor datus. Studio enim accedit candor. Nam album vocari natura est.*) Ajouter id., *De differentiis verborum*, par. 35, PL 83, col. 14. (*Album natura, candidum studio sive cura.*)

⁷⁷ Cf. Thomas de Aquino, *Summa Theologiae*, II^o II^{ae}, q. 47, a. 2, ad 3^m. (*Omnis applicatio rationis rectae ad aliquid factibile pertinet ad artem.*)

⁷⁸ Aristoteles, *Ethica nicomachea*, lib. II, cap. 6, éd. BEKKER 1106b 36-1107a 2 ; translatio Roberti Grosseteste (recensio pura), *op. cit.*, p. 171, l. 7-8. (*Est ergo virtus habitus electivus in mediate existens que ad nos determinata ratione ; et ut uique, sapiens determinabit.*) C'est une référence au Philosophe fort commune. Elle se rencontre dans le florilège, *Auctoritates Aristotelis*, éd. J. HAMESSE, Louvain-Paris, 1974, p. 235, n° 42.

⁷⁹ Ambrosius Mediolanensis, *De viduis*, cap. 4, par. 23, éd. F. GORI, *Biblioteca Ambrosiana*, t. XIV, I, Milan-Rome, 1989, p. 266. (*Docemur itaque triplicem castitatis esse virtutem : unam conjugalem, aliam viduitatis, tertiam virginitatis ; non enim sic aliam praedicamus, ut excludamus alias.*)

istum montem Libani, id est candoris continentie, domina Blanca ascendit, et ascendit illo triplici gradu quem ponit Bernardus sic dicens : *Ascenditur ad montem castitatis triplici continentia, membrorum, sensuum et cogitationum. In prima prohibetur actus, in secunda vitatur aspectus, in tertia refrenatur affectus.*⁸⁰ Sic ista domina habuit et servavit triplicem continentiam seu munditiam, scilicet quantum ad actum, et aspectum, et affectum.

Ad istum ergo montem Libani, ad quem tripliciter ascendit, hec a Christo fuit vocata ad coronam vite eterne, ut de ea dicatur illud Cant. 4 [8] : *Veni de Libano, sponsa mea, veni de Libano,*⁸¹ *veni, coronaberis* ; ubi nota diligenter quod tribus vicibus dicit : *veni*, quod exponi potest tripliciter.^(f)

Uno modo quod ista tria *veni* referantur ad tres status supra dictos, scilicet conjugalem, vidualem et virginalem, quia non solum virgines, se[d] etiam vidue et conjugate, si servant fideliter earum statum, de Libano, id est de candore et munditia, venire dicuntur.

Alio modo quod referantur ad tres gradus continentie supra dictos, scilicet actus, aspectus et affectus ; ut scilicet quilibet illorum statuum, seu conjugalis, seu vidualis, seu virginalis, ad hoc ut de Libano venire dicatur, debet venire tripliciter : actu, aspectu et affectu. Istis tribus modis ista domina, existens in statu conjugali, venit [fol. 136 r^o a], quia honestissima in moribus, cautissima in aspectibus et purissima in cogitationibus.

Vel istud triplex *veni* potest referri ad peccatorum contritionem, sacramentorum susceptionem et debitorum satisfactionem, ut sibi merito ter^(g) dicatur : *veni*.

Et sic gloria Libani, quia est ter venire, venit sibi, ut de ea dicatur illud Ys. 60 [13] : *Gloria Libani ad te veniet*. Quia gloria concluditur et describitur ut sibi data, in re vel in certa spe, in tertio membro cum dicitur : *data est tibi*, dicebatur : *Veni, coronaberis*, quia corona data est sibi. Apoc. 6 [2] : *Data est ei corona*.

^f tripliciter scripsi, dupliciter ms. ^g ter + sibi ms.

⁸⁰ Bernardus Claraevallensis, *Sermones de diversis*, sermo 61, De psalmo XXIII, par. 1, éd. J. LECLERCQ et H. ROCHAIS, *S. Bernardi opera*, t. VI, 1, Rome, 1970, p. 294, ll. 1-4.

⁸¹ Cf. *Glossa interlinearis*, Cant. 4, 8, au second *Libano* (*op. cit.*, t. II, p. 716 a). Pour le passage *veni de Libano*, la glose explique le dernier terme comme signifiant : *candore virtutum*. C'est dans ce sens que le prédicateur comprend, dans son sermon, le Mont Liban.